



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 114135

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la pratique des césariennes. Cette pratique chirurgicale, conséquence de la surmédicalisation de la naissance, inquiète les professionnels de santé. Une pratique qui a fortement augmenté ces vingt-cinq dernières années de 10,9 % en 1981, le taux de césarienne : en France est passé à 15,9 % en 1995, 18 % en 2001 et 20 % en 2003. Aujourd'hui, une naissance sur cinq se fait désormais par césarienne. Cette forte augmentation commence à inquiéter les professionnels de santé mais aussi certaines femmes, qui y voient une surmédicalisation de la naissance. Il semblerait que l'augmentation importante de ce mode d'accouchement n'est pas totalement justifiée et ne correspond pas toujours à de bonnes pratiques obstétricales. Banalisée, rapide, la césarienne n'est pas pour autant dénuée de risques et d'effets secondaires et des facteurs non médicaux interviennent aussi dans l'augmentation du nombre de césariennes (gestion des plateaux techniques, gain de temps et course au risque zéro). De plus, les taux de césariennes varient considérablement d'un établissement à l'autre. On « césarise » plus dans le privé que dans le public et dans les maternités ne disposant pas en permanence de toutes les ressources techniques et humaines nécessaires en cas d'urgence. Cela révèle sans doute l'existence de pratiques de précaution dans les établissements moins bien équipés. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître son sentiment à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114135

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13516